

Charte d'engagement

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À :

- Accueillir le candidat à une fonction de formateur ou d'accompagnateur et lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui présenter à cette occasion les différentes activités de l'Asti.
- Dans l'activité choisie par le bénévole, lui laisser un temps d'adaptation d'environ un mois pendant lequel le futur formateur ou accompagnateur scolaire et l'association doivent se sentir libres de ne pas donner suite.
- Au terme de cette période, confier au formateur ou accompagnateur l'activité qui lui convient le mieux, selon les besoins de l'Asti.
- Proposer un travail en équipe et des formations
- Couvrir le formateur ou accompagnateur scolaire pendant son activité par une assurance adéquate.

L'ACCOMPAGNATEUR S'ENGAGE À : LE FORMATEUR S'ENGAGE À :

- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs.
- Accepter sa responsabilité de formateur ou d'accompagnateur scolaire
- Exercer sa mission dans l'intérêt primordial des stagiaires ou des enfants.
- Assurer avec sérieux, régularité et ponctualité l'activité choisie.
- Respecter une stricte confidentialité à l'égard des tiers.
- Participer aux réunions de préparation et partager avec l'équipe le suivi de l'activité.
- Acquérir la formation nécessaire en accord avec le responsable de site
- Participer aux manifestations organisées par l'Asti